



Quelle que soit la raison de la cessation d'activité, qu'elle se fasse en famille ou avec des inconnus, la transmission d'une exploitation est souvent un moment compliqué à passer. Des outils existent pour la rendre plus aisée et les chambres d'agriculture sont là pour accompagner aussi bien les cédants que les repreneurs.

## Une affaire de rencontres **pour faire perdurer les exploitations**



Que ce soit dans les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes les chiffres de la transmission sont équilibrés avec un nombre de départs à la retraite équivalent à celui des installations. En effet, en 2022 une centaine d'exploitants bas-alpins prenait sa retraite et une centaine de porteurs de projet s'installait. Dans les Hautes-Alpes, la tendance est la même avec environ 70 arrivées de nouveaux exploitants pour autant de départs.

Bien que ce résultat soit réjouissant, la transmission d'une ferme n'en demeure pas moins complexe. Au moment de préparer sa retraite agricole, mille et une questions peuvent assaillir les agriculteurs. Il n'est pas toujours facile de savoir par où commencer, ni comment s'y prendre. Lorsque la reprise se fait en famille, les enjeux de transmission professionnelle viennent se mêler à la transmission patrimoniale. Lorsqu'il n'y a pas de repreneur, trouver seul un repreneur peut paraître extrêmement compliqué. Sans compter que la transmission mêle toutes les thématiques liées aux aspects juridiques, sociaux et fiscaux.

Heureusement, les accompagnateurs du Point accueil transmission (PAT) des chambres d'agriculture sont là pour soutenir les agriculteurs dans leur démarche de retraite, de cessation d'activité et de transmission.

Lors de rendez-vous gratuits, Maïté Martinez-Garcia pour les Alpes-de-Haute-Provence et Philippe Allec pour les Hautes-Alpes font un tour d'horizon du fonctionnement de l'exploitation.

### Écoute et conseils

Le projet du futur cédant est défriché afin de lui proposer différents scénarii de transmission et d'établir avec lui un plan d'actions. « Au PAT, les futurs cédants ne sont plus seuls pour faire face à la complexité des démarches, précise Maïté Martinez-Garcia. Nous ne sommes pas là pour les juger ou leur proposer des solutions toutes faites. Nous apportons une écoute active et une expertise qui nous permet de trouver ensemble les solutions qui leur conviennent le mieux. »

Créés avec le soutien de la région Sud-Paca en 2019, les PAT régio-

naux font maintenant partie intégrante du paysage agricole.

À l'instar du Point accueil installation (PAI), pousser les portes du PAT apparaît dorénavant comme un réflexe pour les agriculteurs alpins. Ainsi, l'année dernière le PAT bas-alpin enregistrait 70 rendez-vous dans l'année pour 63 agriculteurs rencontrés. Cela représente les deux tiers des agriculteurs qui prendront leur retraite dans l'année. Environ 100 agriculteurs partent à la retraite chaque année dans le département.

En 2023, la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence a déjà réalisé 50 entretiens transmission. Par ailleurs, l'accompagnatrice contacte chaque année environ 80 exploitants identifiés sans repreneurs afin de leur proposer un accompagnement personnalisé.

En 2022, 22 % des agriculteurs rencontrés souhaitaient prendre leur retraite d'ici la fin de l'année, 19 % l'envisageaient pour 2023 et plus de la moitié l'envisageait au-delà de deux ans ou n'avait pas encore réfléchi à une date. Ces chiffres sont révélateurs de la réussite du dispositif du PAT, car l'objectif de la cham-

bre consulaire est d'inciter les agriculteurs à anticiper leur transmission. « L'anticipation est une clef de voute de la réussite d'un projet de transmission, ajoute Maïté Martinez-Garcia. Cela permet de prendre en compte tous les aspects du projet et de lever les contraintes, qu'elles soient économiques, juridiques ou même humaines. »

### Sensibilisation et communication

Dans les Hautes-Alpes, en 2022 42 agriculteurs futurs cédants ont été rencontrés dans le cadre du PAT (dont 14 en bovins, 12 en ovins-caprins, 10 en productions végétales). Trente-deux d'entre eux sont en exploitation individuelle. « Nous menons les entretiens aussi bien dans les locaux de la chambre d'agriculture que directement sur l'exploitation », explique Philippe Allec. Pour 12 d'entre eux, la succession est assurée. Pour les autres, la transmission est plus incertaine.

« Si l'on positionne la transmission à travers le prisme de l'installation des jeunes agriculteurs, sur 44 projets d'installation en DJA en 2022, 22 d'entre eux – exactement la moitié – se

réalisent dans le cadre d'une transmission sous forme individuelle ou au sein d'une société. Sept sont hors cadre familial. L'autre moitié des installations correspond à une création d'activité ou encore à un agriculteur supplémentaire dans le cadre d'une exploitation existante », détaille le conseiller.

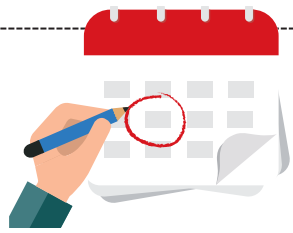
Au niveau des tendances de la transmission, dans les Hautes-Alpes en 2023 est constatée une augmentation des projets de transmission en dehors du cadre familial, le plus significatif étant en bovins-lait ce qui constitue un élément de satisfaction pour l'avenir de cette filière. Le PAT organise aussi des démarches collectives de sensibilisation et de communication : organisation de formations, d'un séminaire sur le renouvellement des générations en agriculture, participation au forum des projets agricoles organisé par les Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes mais aussi création de supports d'information et de communication... autant de démarches visant à sensibiliser les acteurs du monde agricole et leurs partenaires sur l'importance de la transmission en agriculture. ■

### Panorama de la transmission dans les Alpes-de-Haute-Provence





## Les prochains rendez-vous de la transmission



### DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE :

► **Forum « Rencontre de la Transmission »** : le mardi 28 novembre de 10 h à 16 h 30 à la SEM à Sisteron. La chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec l'ADEAR 04 proposera une journée d'échange sur la transmission. Vous pourrez rencontrer différentes structures qui vous accompagnent dans les démarches de retraite, de cessation d'activité et de transmission : PAT, Safer, MSA, juristes, banquiers, etc. En plus, tout au long de la journée, vous pourrez assister à des témoignages de cédants, de juristes et de notaires.

► Pour plus d'informations : Maïté Martinez-Garcia, accompagnatrice au PAT, Tél. : 04 07 85 08 97 91 ou Coralie Gautier, animatrice à l'ADEAR13, Tél. : 07 67 46 05 65

► **Formation Transmission** : chaque année les chambres d'agriculture organisent des formations à destination des agriculteurs qui transmettent leur ferme. Ces formations s'adressent à tous les agriculteurs dans une démarche de transmission, qu'ils aient un repreneur identifié ou non, et que ce soit un membre de la famille ou non.

• « **Réussir la transmission de son exploitation : appréhender les aspects juridiques et fiscaux** » : un jour, 20 novembre à Oraison, de 9 h à 17 h, avec Sophie Blanchin juriste au CER France, et Martin Feigneux juriste à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence.

• « **Anticiper la transmission de son exploitation : se préparer à prendre la retraite et explorer les outils pour bien transmettre** » : deux jours, 12 et 19 février à Digne-les-Bains, de 9 h à 17 h, avec Corine Miquel, conseillère en protection sociale à la MSA, Martin Feigneux juriste, Sophie Blanchin juriste, Maïté Martinez accompagnatrice au PAT 04.

► Pour s'inscrire : Maïté Martinez-Garcia, Tél. : 04 07 85 08 97 91 ou Aline Bousseau, cheffe de projet formation, Tél. : 06 87 51 11 84

### DANS LES HAUTES-ALPES :

► **Une formation sur la transmission et la retraite** aura lieu le 30 novembre dans le Champsaur (lieu à préciser). Intervention de Laurent Reynaud, conseiller en protection sociale à la MSA Alpes-Vaucluse sur la retraite et sa réforme ; et de Martin Feigneux juriste sur les aspects juridiques et fiscaux de la transmission

► Renseignements complémentaires et inscriptions : Philippe Allec, Tél. : 06 80 56 72 37

► La transmission aura une place de choix au **Forum des projets agricoles** organisé par Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes le 23 novembre dans les tout nouveaux locaux de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, 2 rue Paul-Aubert à Gap, puisqu'elle fera l'objet d'une table ronde en plus d'un stand spécifique du PAT.

## Les collectivités territoriales et les filières agricoles : partenaires majeurs du renouvellement des générations en agriculture

Un séminaire réalisé fin 2022 à Guillestre sur le renouvellement des générations en agriculture sur la zone nord des Hautes-Alpes, organisé et animé par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a permis de prendre conscience que la transmission en agriculture s'inscrivait dans un système bien plus large que le seul secteur agricole. Pour transmettre, il faut que le métier soit attractif pour les jeunes et que le territoire soit dynamique,

au niveau agricole bien-sûr mais aussi au niveau des services et des filières locales.

De nombreux témoignages de transmission sont venus illustrer cette approche lors du séminaire. Le témoignage d'élus qui, au niveau de leur commune, ont stocké du foncier (par exemple à Eyglies) ou ont favorisé une association foncière pastorale (par exemple à Abriès) ont permis l'installation de jeunes et aidé la transmission d'exploitations agri-

coles. Ces démarches et ces outils ont d'ailleurs fait l'objet d'un document spécifique à destination des collectivités locales.

La chambre d'agriculture envisage de développer cette approche partenariale en faveur de la transmission et de l'installation avec d'autres collectivités locales des Hautes-Alpes. À ce titre, une réflexion est d'ores et déjà en cours avec la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar. ■

## Le Répertoire départ-installation (RDI), un outil précieux

Le Répertoire départ-installation (RDI) est un outil que peuvent mobiliser les porteurs de projet qui recherchent du foncier et les cédants qui recherchent un ou plusieurs repreneurs ou associés. Il a été développé par Chambre d'agriculture de France afin de centraliser les offres de transmission et de faciliter la rencontre entre des agriculteurs qui recherchent un repreneurs et des porteurs de projets qui souhaitent s'installer.

Que ce soit dans les Alpes-de-Haute-Provence ou les Hautes-Alpes, cinq à dix offres sont publiées chaque année. « Lorsque les cédants sans repreneurs viennent au PAT 04 nous travaillons sur leur projet et le profil du porteur de projet recherché. Il n'est alors pas rare de voir émerger à ce moment-là le repreneur : un membre de la famille, un salarié motivé, un

apprenti qui a fait ses preuves. Cela explique en partie pourquoi nous retrouvons peu d'offres sur notre RDI », révèle Maïté Martinez-Garcia.

Pour les cédants à la recherche d'un repreneur, les conseillers se déplacent souvent directement sur la ferme afin de rédiger une offre de transmission. Dans cette offre, sont mentionnés des éléments de contexte de la transmission, un descriptif de la ferme et de sa situation géographique. Ils définissent ensemble les attentes du cédant et le profil du repreneur recherché. Il n'est pas toujours simple de savoir à combien on peut louer sa ferme, vendre son cheptel et son matériel. C'est pourquoi les chambres d'agriculture proposent de réaliser des diagnostics pour accompagner les agriculteurs dans l'état des lieux du foncier de la ferme, du

cheptel, du matériel et des bâtiments. Ce diagnostic est un moment privilégié pour aborder différents scénarios de transmission, faire le lien avec la transmission patrimoniale, etc.

« Dans les Hautes-Alpes, lorsque le cédant souhaite transmettre sa ferme par l'intermédiaire de la Safer, le RDI peut intervenir pour augmenter la visibilité de l'offre auprès des candidats, complète Philippe Allec. Dans ce cas, il arrive que les conseillers des deux structures interviennent ensemble lors d'une visite sur site ou pour s'entretenir avec des candidats. »

À l'inverse, pour les candidats à la recherche d'une ferme, ils peuvent consulter le RDI ou s'y inscrire afin de recevoir les offres lorsqu'elles sont publiées. Un candidat en région Paca à la possibilité de s'inscrire simultanément sur plusieurs départements. ■

## Futurs cédants, candidats à la reprise et collectivités ont des ressources dans les Hautes-Alpes

Des documents ont été réalisés récemment par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, dans le cadre d'un programme Leader sur le renouvellement des générations en agriculture, en partenariat avec la Safer et le parc régional du Queyras.

Territoire GRAND BRIANÇONNAIS

Transmettre votre exploitation agricole : Préparer votre projet de transmission dans les bonnes conditions

INFORMATION - SENSIBILISATION

Le renouvellement des générations en agriculture : un enjeu à relever !

Faciliter la transmission des exploitations agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs en Pays Grand Briançonnais

LE DIAGNOSTIC

« **Installation et transmission - Tordre le cou aux idées reçues** » répertorie nombre d'idées ou croyances souvent bien ancrées mais qui s'avèrent assez souvent fausses ou à nuancer. Souvent liées à des contraintes ou des blocages, ces idées reçues s'avèrent parfois bien plus simples qu'il n'y paraît.

Faciliter la transmission des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs

TERRITOIRE GRAND BRIANÇONNAIS

Tordre le cou aux idées reçues !!

« **Préparer votre projet de transmission dans de bonnes conditions** » est un document qui synthétise les démarches à réaliser pour transmettre son entreprise agricole dans un ordre cohérent et pratique.

« **Le renouvellement des générations en agriculture, un enjeu à relever** » est un document qui a été réalisé à destination des collectivités territoriales. Il décrit certaines actions et les outils qu'une collectivité peut mettre en œuvre pour accompagner l'installation et la transmission sur son territoire. Ces documents sont disponibles à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et sur son site Internet.



À Seyne-les-Alpes, Rebecca Gil cherche à s'installer en bovins allaitants. Son rêve : construire son chez-elle et élever des aubracs.

## Une volonté à toute épreuve

Depuis deux ans qu'elle a mis les pieds dans la vallée de la Blanche Rebecca Gil ne souhaite que s'y établir et y construire son foyer. Venue du monde du cheval et de la viticulture, la jeune femme est tombée amoureuse de l'élevage bovin et du territoire qu'elle trouve idéalement situé pour créer son élevage et profiter de l'herbe toute l'année.

Malheureusement, elle se heurte à la dure réalité du terrain où l'heure est plutôt à l'agrandissement des exploitations qu'à l'installation de jeunes. « C'est vraiment dommage car nous ne faisons pas le poids, déplore-t-elle. Je crois que certains oublient que c'est difficile et qu'il faut aider les jeunes qui veulent s'installer hors-cadre familial. »

Outre le bouche-à-oreille, elle s'est tournée vers le Point accueil installation et la chambre d'agriculture pour l'aider dans ses démarches.

« Je suis travailleuse, je suis une personne de confiance, j'ai eu mon BPREA en septembre et j'ai mes permis lourd et super-lourd, raconte-t-elle. Mais ce n'est pas évident pour une femme seule donc en attendant je continue à me former, là je vais attaquer une formation de perfectionnement sur les tracteurs, je vais passer ma Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) pour pouvoir faire des transports commerciaux. Je veux monter en compétences pour être plus autonome quand je serai installée. Je me suis aussi inscrite au Service de remplacement. »

### Ambitieuse et déterminée

Ces péripéties n'empêchent pas Rebecca d'être farouchement déterminée à s'installer seule avant ses 30 ans, elle en a 28, « avoir son chez-elle » comme elle dit, élever

des aubracs pour vendre la viande en colis dans son département d'origine, le Var où elle a déjà un bon réseau. « Comme je veux être autonome sur l'alimentation je veux un cheptel de taille raisonnable pour moi toute seule, soit une trentaine de mères. Je veux un petit troupeau pour bien gérer le comportement de mes vaches, qu'elles soient au contact et faciles à manipuler, détaille-t-elle. Mon rêve serait de réhabiliter un lieu et à terme faire de la location saisonnière, voire des stages équestres. J'ai l'impression que je n'ai pas le choix d'y arriver et que je vais finir par trouver. Je suis réaliste, je sais où je vais, j'ai de l'ambition. J'ai déjà un banquier qui accepte de me suivre car il veut aider des jeunes à s'installer. »

Dans ses démarches Rebecca se sent également soutenue par l'ADEAR, et la chambre d'agriculture qui s'impliquent avec elle. ■



Dans les Hautes-Alpes à Garde-Colombe, Olivier Omer cherche un associé pour travailler avec lui sur l'exploitation de chèvres laitières et de bovins viande qu'il a créée avec son épouse obligée de s'arrêter pour raisons de santé. Une association qui pourrait déboucher sur une transmission.

## Préserver un savoir-faire et l'esprit de l'exploitation

Transmettre, oui, mais pas à n'importe quel prix, telle est la philosophie d'Olivier Omer qui a bâti son exploitation avec sa femme. Aujourd'hui, ils possèdent une cinquantaine de chèvres communes provençales dont ils transforment le lait en fromages et 25 vaches Galloway dont ils vendent la viande en colis.

Adeptes de la biodynamie, ils exploitent 90 ha de terres dont 1/3 de parcours qui leurs permettent d'être autonomes. Olivier Omer compte s'arrêter dans quatre ans mais son épouse, qui possède le statut de conjointe collaboratrice et exerce ses talents dans la fromagerie, aidée de salariés saisonniers, doit s'arrêter dès maintenant pour raisons de santé. Leurs enfants ne souhaitant pas prendre la suite, ils se sont mis en quête d'un repreneur qui partage leur état d'esprit.

### Une sensibilité partagée

« Je veux que mes chèvres sortent et que nous ayons une production raisonnée. Nous ne sommes pas issus du milieu agricole et nous avons aussi commencé comme ça en étant associé dans un Gaec dans le Jura pendant 20 ans, raconte Olivier. Je pense que c'est un bon point de départ. Nous avons une bonne clientèle, il y a de quoi gagner sa vie. Je ne veux pas

enlever les chèvres et les soucis de santé de ma femme nous ont obligés de tourner cette année à la fromagerie avec des salariés et ce n'est pas rentable donc l'idée de trouver un associé pour transmettre ensuite nous a paru idéale. Il y a largement de quoi faire vivre une famille de plus si on supprime les salariés, voire en augmentant un peu le cheptel si besoin. Ce sera d'autant plus rentable quand nous nous retirerons complètement, ajoute-t-il. Mon idéal serait un couple, je m'associe avec un des deux dans un premier temps et ensuite l'autre rejoint son conjoint quand je prends ma retraite. J'aimerais quelqu'un qui a la même sensibilité que moi-même si je peux m'adapter et que je ne suis pas contre le fait de développer d'autres projets s'ils sont réalistes. Je n'ai pas la science infuse, je ne suis pas fermé. »

Cependant, le couple n'est pas dans l'urgence et garde la tête froide. « Si jamais nous ne trouvons pas ce serait triste car j'aimerais que l'exploitation continue après moi mais si ça doit s'arrêter tant pis. Nous avons le temps, c'est pour ça que je me suis mis maître exploitant pour le stage Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) comme ça si je trouve quelqu'un, il peut faire six mois / un an de stage pour concrétiser le projet voir si ça se passe bien et si non chacun reprend ses billes », conclut-il. ■





Guyhem Brizard et Gérard Perrin sont paysans-boulangers à Curbans. Ils aimeraient partager leurs savoir-faire avec un éventuel associé puis repreneur.

# Une aventure humaine à poursuivre et à embellir

C'est en 2019 que Gérard Perrin et Guyhem Brizard se sont associés au sein du Gaec : Le grain paysan. Depuis leur petite affaire a bien prospéré et le pain de ces paysans-boulangers a acquis sa petite notoriété. Seulement voilà, la retraite approche pour Gérard qui aimerait quitter le pétrin et les champs en 2026. D'ici là, les deux compères aimeraient accueillir un nouvel associé, lui transmettre leurs savoir-faire,

mais pour cela l'heureux élu devra lui aussi avoir un projet construit ou mûri et réaliste. « Nous pouvons faire plein de choses ici, explique Guyhem. Cela peut-être des produits végétaux, des fruits à noyau, du maraîchage, etc. Mais notre parcelle est très morcelé (la SAU est de 44,5 ha, Ndlr) donc il faut bien réfléchir et également tenir compte des attentes du marché. Je suis ouvert à la discussion et je peux mettre mon expérience de la création de projets

au service de notre futur associé. Il faut que ce soit réaliste en termes de production et de vente car il ne faut pas se brûler les ailes. Si le projet est prêt, ça peut aller très vite mais s'il ne l'est pas nous avons la latitude, grâce au pain qui marche bien, de le mettre en place. Notre métier est un prétexte, le plus important dans cette histoire c'est l'humain. L'idée est de poursuivre et embellir l'aventure humaine que nous avons créée. Il faut partager des valeurs communes. Coopérer est le plus difficile mais cela offre également beaucoup. »



Gérard Perrin et Guyhem Brizard cherchent un associé pour diversifier leur exploitation et prendre la suite de Gérard quand il prendra sa retraite dans trois ans.

## Essayer avant de se lancer !

Le stage de parrainage est mis en place par les chambres d'agriculture et permet au cédant et porteurs de projet ou aux futurs associés, de réaliser un « essai » pour la transmission ou l'association. Ce stage peut durer jusqu'à un an. Il est totalement gratuit pour l'exploitant qui accueille le porteur de projet. Il existe deux types de financement pour le porteur de projet. Soit il est demandeur d'emploi et il continue à percevoir ses indemnités tout en étant stagiaire de la formation professionnelle. Soit il ne perçoit aucune indemnité et la chambre d'agriculture accompagne le porteur de projet dans la demande de financement Aide à l'installation transmission en agriculture (AITA).

« Lors de ce stage le cédant et le repreneur disposent de suffisamment de temps pour tester la relation et pour définir les modalités de transmission ou d'association. C'est un trio entre l'accompagnateur l'agriculteur et le ou les porteurs de projet. Nous travaillons ensemble à conforter le projet de transmission en abordant toutes ses facettes », expliquent les conseillers.

## Une plus-value pour le Gaec

Ce projet a germé il y a quelques années dans la tête des deux compères mais depuis quelques mois ils se sont sérieusement mis en recherche notamment en faisant appel à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Maïté Martinez-Garcia en charge du Point accueil transmission est venue passer une journée sur l'exploitation pour en connaître le fonctionnement et rédiger une

annonce la plus fidèle pour le Répertoire installation.

L'idée pour Gérard et Guyhem est d'apprendre à leur futur associé à faire le pain pour qu'il puisse les aider et leur dégager du temps pour qu'ils puissent à leur tour lui venir en aide sur son projet. C'est donnant-donnant. « Nous voulons vraiment rajouter quelque chose au Gaec, nous entraider, c'est d'ailleurs la force du Gaec, confie Guyhem.

Nous avons déjà monté un Gaec hors cadre familial avec Gérard et nous avons l'habitude d'intégrer du monde que ce soit par les stages, les formations que nous accueillons régulièrement. »

Pour faciliter son intégration le candidat devra faire un stage de parrainage de trois mois à un an (voir encadré) ce qui permettra de voir si tous s'accordent et si la construction de son projet est viable. ■

Tom Reynaud, 18 ans à peine et déjà projeté dans la dure réalité du métier par un drame qui lui a enlevé son mentor plus vite que prévu.

# Un jeune garçon plein d'avenir

À 18 ans, la plupart des jeunes sortent avec leurs amis, vivent leurs premiers émois, poursuivent leurs études et commencent à songer à leur avenir professionnel, mais pour Tom Reynaud tout s'est précipité un jour de juillet avec le décès accidentel de son ami et mentor Guy Gauthier. S'il était acté que le jeune homme allait prendre la suite de son voisin sur son exploitation cela ne devait pas être aussi rapide. En effet, du jour au lendemain Tom qui vient de finir son Bac pro aménagement paysager et devait commencer un BPREA en septembre a dû prendre en main l'exploitation de Guy dans le Champsaur-Valgaudemar, au Glazil, pour assurer sa pérennité. « Heureusement Guy m'a bien appris et formé car je ne pensais pas avoir toutes ces responsabilités maintenant, confie-t-il timidement. Je voulais profiter de mon BPREA pour aller voir ce qui se faisait ailleurs tout en continuant à travailler avec Guy avant de m'installer pour prendre sa suite. »

Tom, dont les parents ne sont pas issus du milieu agricole, s'est passionné pour l'agriculture et l'élevage bovin en fréquentant la ferme de son voisin, Guy lors de ses week-ends et ses vacances dans la maison familiale du Valgaudemar. Pour Guy dont les enfants ne veulent pas prendre la suite il ne fait aucun doute que Tom est le repreneur idéal et il décide pour cela de le former le mieux possible avant de lui laisser totalement les rênes de la ferme.

## Un projet déjà clair

Le sort en a voulu autrement et aujourd'hui Tom doit cumuler travail à la ferme et montage de dossiers. Même s'il est aidé dans ses démarches par la chambre d'agriculture et une de ses voisines, cela reste compliqué et stressant car la succession doit être réglée début 2024 même si la famille de Guy est bienveillante à son égard connaissant les dernières volontés du défunt. « Je sais que j'ai les épaules, d'ailleurs, ça fait des semaines que je me débrouille tout seul », confesse-t-il.

Pour racheter les bâtiments, le cheptel de 60 vaches charolaises et croisées, le matériel et les 60 ha de terres l'enveloppe approche des 400 000 €.

Une somme loin d'être modique pour un si jeune garçon dont les parents ne peuvent pas l'aider. Il vient d'établir son prévisionnel et a commencé à démarcher les banques en espérant qu'elles le suivent. Il a par ailleurs lancé une cagnotte baptisée « Veiller sur sa terre » sur le site Internet On participe. Son objectif est de faire grossir son petit apport. À ce jour, près de 4 500 € ont été récoltés.

Tom est jeune, certes, mais il a déjà les pieds bien ancrés dans la terre et pense déjà à l'avenir de sa ferme pour lui permettre de faire face à son endettement qui sera conséquent. En plus des vaches allaitantes, il veut ajouter des chèvres laitières afin de vendre sa production à la fromagerie de la Durance qui en recherche et ainsi s'assurer un revenu régulier supplémentaire pour payer ses emprunts. ■





**RÉFORME DES RETRAITES** | Les nouvelles mesures sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre dernier. À l'heure actuelle, un certain nombre de décrets sont déjà parus, d'autres restent encore en attente.

# Des changements et encore des inconnues

Même si elle a fait couler beaucoup d'encre et suscité de nombreux mouvements de protestation, la réforme des retraites est tout de même en application depuis la rentrée. Si certaines mesures sont claires et ont déjà fait l'objet de décrets, d'autres le sont moins et sont encore floues. Une chose est sûre : l'âge légal de départ est relevé de 62 à 64 ans et la première génération qui va être concernée est celle née à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1961. Le glissement de l'âge de départ sera alors progressif jusqu'à 64 ans. « *Beaucoup d'exploitants agricoles qui n'avaient pas pris leur retraite craignaient d'être pénalisés mais les plus âgés peuvent être rassurés car ils restent sur les anciennes règles* », précise Corine Miquel, conseillère en protection sociale à la MSA Alpes-Vaucluse. Pour la retraite anticipée qui pouvait être prise à partir de 60 ans, le glissement est le même mais à partir de 62 ans dorénavant. Concernant la retraite progressive, elle peut être demandée deux ans avant l'âge minimum légal, soit 60 ans avec

150 trimestres puis le glissement est à nouveau progressif. Les conseillers de la MSA ont des grilles précises et simples pour renseigner rapidement leurs adhérents.

Il est important de souligner que l'âge légal de départ à taux plein automatique, quant à lui, ne bouge pas et reste fixé à 67 ans. Le calcul pour les salariés se fait toujours sur les 25 meilleures années. La conseillère de la MSA souhaite attirer l'attention des aspirants retraités sur plusieurs choses. La première, pour les hommes qui doivent bien penser à mentionner leur service militaire qui leur permet de récupérer des trimestres. Il leur suffit pour cela d'écrire aux archives militaires de Pau pour obtenir une attestation.

## S'informer pour se préparer

Ensuite, les personnes qui ont été déclarées inaptes peuvent toujours partir à 62 ans à taux plein. Elle appelle également les personnes qui ne se sentent plus à même de poursuivre leur activité, même s'ils

n'ont pas tous leurs trimestres, à se rapprocher de leur médecin pour évaluer leur condition physique et éventuellement faire une demande pour inaptitude.

Auparavant, les retraités qui choisissaient de garder une activité après avoir fait valoir leurs droits à la retraite cotisaient à fonds perdus. Il est désormais question que ces cotisations débouchent sur une revalorisation de la pension quand ils cesseront définitivement leur activité. « *Pour le moment, nous attendons les textes réglementaires pour les détails techniques de calculs* », révèle Corine Miquel. Il se pourrait également que soit réhabilité le délai de six mois pour reprendre une activité chez le même employeur, une disposition qui avait été retirée en 2015.

Autres dispositifs dans les tuyaux, mais en attente de précisions, la création d'une assurance vieillesse destinée aux aidants ou la pension de réversion pour les orphelins. Celle-ci serait destinée aux enfants de moins de 25 ans.

D'autres choses ne changent cependant pas, comme la majoration de huit trimestres par enfant pour les femmes, qui peuvent, si elles le souhaitent, en rétrocéder quatre au père, pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2010. De même, reste en vigueur la bonification de 10 % octroyée aux parents de plus de trois enfants qui les ont élevés au moins neuf ans avant leurs 16 ans.



Pixelabay

La surcote, elle non plus, ne bouge pas et reste fixée à 5 % par année supplémentaire travaillée après avoir atteint l'âge légal et le taux plein.

Afin d'aider les futurs retraités ou ceux qui s'en préoccupent déjà la MSA propose des rendez-vous dans ses différents points d'accueil dont les adresses sont disponibles sur son site Internet.

Et, dans les Alpes-de-Haute-Provence la chambre d'agriculture a souhaité s'allier à l'organisme pour

organiser des rencontres « Info retraites » au début de l'année prochaine quand les mesures seront mieux connues dans plusieurs communes du département (voir encadré). « *Nous souhaitons avec la MSA, aller au plus près des agriculteurs de notre territoire car il est difficile de s'y retrouver avec les différentes réformes successives. Les agriculteurs ont besoin d'y voir clair, par exemple, pour anticiper au mieux la transmission de leur exploitation* », explique Maïté Martinez-Garcia. ■

## Les rencontres « Info-retraites 04 » à venir

- ▶ Vendredi 2 février 2024, 10 h à 12 h : **Faucon-de-Barcelonnette**
- ▶ Vendredi 9 février 2024, 10 h à 12 h : **Saint-André-les-Alpes**
- ▶ Vendredi 16 février 2024, 10 h à 12 h : **Digne-les-Bains**
- ▶ Vendredi 23 février 2024, 10 h à 12 h : **Oraison**
- ▶ Vendredi 15 mars 2024, 10 h à 12 h : **Banon**
- ▶ Lundi 18 mars 2024, 10 h à 12 h : **Sisteron**

## S'associer avant de transmettre et être accompagné

Aujourd'hui, dans les Alpes-de-Haute-Provence 594 sociétés agricoles, dont la moitié est des Gaec, sont dénombrées sur 2 064 exploitations. Cela représente 29 % des exploitations départementales en 2020, contre 18 % en 2010. Leur nombre a ainsi doublé en dix ans selon le recensement Agreste. Les sociétés concentrent 52 % des surfaces agricoles utiles du département.

Les carrières sont de plus en plus longues et cela nécessite de travailler plus longtemps pour atteindre des niveaux de retraite à taux plein. Dans ce contexte, l'association est souvent utilisée comme une période transitoire à la transmission, qui permet une progressivité dans la passation des savoirs d'une part et de l'outil

économique d'autre part (cession progressive de part sociale). Pour certains, intégrer une société agricole viable par le rachat d'une partie des parts sociales, permet d'accéder au métier d'agriculteur avec un investissement moindre, tout en sécurisant ses revenus et en acquérant des connaissances techniques grâce à l'expérience du cédant.

### Une nouvelle ressource

« *Dans les sociétés, on pense très vite à la mise en commun de l'outil (terre, bâtiment, matériel, cheptel) et aux enjeux juridiques et économiques que cela engendre. Or on oublie parfois les enjeux humains qui concernent le rapport à l'autre, la construction d'un projet commun, le partage des valeurs, la*

*manière dont on incarne sa société à l'extérieur* », révèle Maïté Martinez-Garcia.

D'après une étude de la chambre d'agriculture de la région Centre, la principale cause de la cessation d'activité dans les entreprises sous forme sociétaire est la mésentente des associés.

« *L'association c'est avant tout une aventure humaine, c'est faire se rencontrer et s'accorder des personnalités. C'est porter un projet commun et faire en sorte que chacun trouve sa place, poursuit la conseillère. Ces enjeux humains sont d'autant plus importants lorsque le cédant reste sur place ou lorsqu'une association est envisagée comme période transitoire à la transmission. Et, cela dans les transmissions familiales et hors cadre familial.* »

Désormais, la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence propose cette prestation, Maïté Martinez-Garcia ayant été formée comme accompagnatrice/médiatrice par « Gaec et Société » et l'Association tarnaise pour l'agriculture de groupe. Elle offre un appui au fonctionnement des sociétés pour approfondir les besoins de chacun et partager un but commun en amont de l'association ; accompagner l'entrée ou le départ d'un associé ; faire un point d'étape pour se donner du souffle ; améliorer l'organisation du travail et les relations entre associés ; construire collectivement de nouveaux projets. ■

**Formation à venir : « S'installer à plusieurs : travailler ensemble, les clés pour réussir », le 16 et 23 janvier 2024**

## Les permanences délocalisées du PAT 04

Afin de faciliter l'accès du PAT aux agriculteurs, la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence propose des permanences délocalisées dans différents lieux du département.

Pour prendre rendez-vous lors de ces permanences, il suffit de contacter Maïté Martinez-Garcia au 07 85 08 97 91.

### Les prochaines dates :

- ▶ Jeudi 9 novembre, 9 h-12 h : Le Lauzet-Ubaye
- ▶ Lundi 4 décembre, 9 h-12 h : La Mûre-Argens
- ▶ Lundi 18 décembre, 9 h-12 h : Digne-les-Bains
- ▶ Lundi 15 janvier, 9 h-12 h : St Michel-l'Observatoire
- ▶ Lundi 29 janvier, 9 h-12 h : Pui-moisson
- ▶ Lundi 5 février, 9 h-12 h : Sisteron

Pour rappel, il est possible de prendre rendez-vous au PAT du lundi au jeudi à la chambre d'agriculture de Digne-les-Bains et le vendredi à l'antenne d'Oraison auprès de Maïté Martinez-Garcia.